

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



SOMMAIRE



LE SIFUREP

- Un Syndicat funéraire essentiel au service du territoire francilien
- Une gouvernance plurielle

p. 6-7

CHIFFRES CLÉS 2022

p. 8-9



AU SERVICE DES FAMILLES ENDEUILLÉES

- Une offre obsèques de qualité à coût maîtrisé
- Des établissements funéraires au plus près des besoins des familles

p. 10-13



L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DE LA RÉGION PARISIENNE

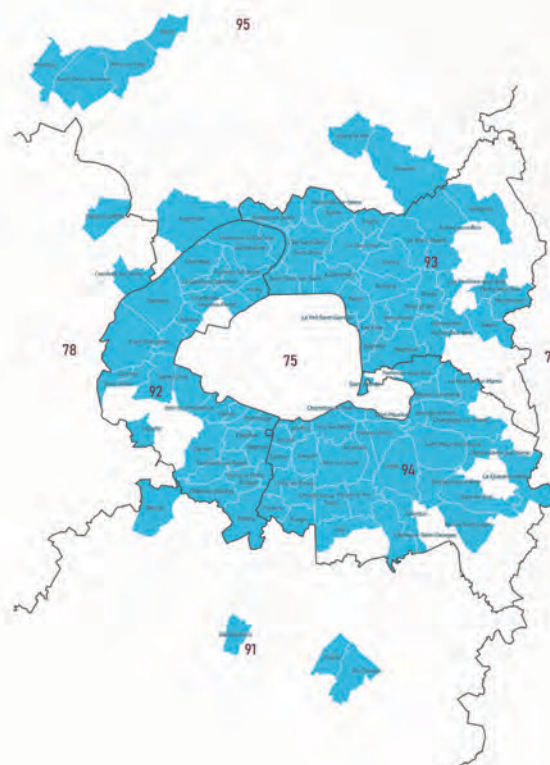
- Une expertise technico-juridique et des études pour éclairer les décisions
- Une centrale d'achat pour simplifier et maîtriser les coûts de gestion funéraire

p. 14-17

LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

- Cartes (SIFUREP / Centrale d'achat)
- Liste des villes adhérentes et leurs délégués titulaires / suppléants / membres du Bureau.

p. 20-23



ÉDITO DU PRÉSIDENT



“

Le SIFUREP continue de se développer pour toujours mieux accompagner les villes et les familles.

”

Jacques KOSSOWSKI,
Président du SIFUREP,
Maire de Courbevoie.

Le SIFUREP est reconnu comme un acteur majeur du Funéraire en Ile de France. Il participe au développement du service public funéraire et à la régulation de ce marché très concurrentiel. En négociant les tarifs obsèques, de crémation ou de séjour en chambre funéraire ; il permet aux familles de ses villes adhérentes de bénéficier d'un accompagnement de qualité à des prix négociés.

L'année 2022 aura été celle de la négociation de la délégation de service public relative au service extérieur des pompes funèbres. Cette délégation permet aux familles éligibles de bénéficier des tarifs SIFUREP lors des obsèques de leur défunt. Par ailleurs, le syndicat a également travaillé sur le renouvellement de la délégation de service public du crématorium d'Arcueil et lancé la procédure pour le crématorium de Nanterre.

Par ailleurs, le nombre de consultations juridiques a sensiblement augmenté en 2022 tout comme le nombre de villes adhérentes au syndicat et à sa centrale d'achat. Les besoins croissants des villes et de leurs familles endeuillées conduisent le SIFUREP à





étoffer son équipe dès 2023 pour les accompagner dans les meilleures conditions.

Enfin, le syndicat maintient une veille constante sur les sujets d'actualité tels que l'écologie, les nouvelles pratiques funéraires ou bien encore les problématiques de gestion des cimetières. Cette thématique a d'ailleurs été le thème du colloque en 2022. Ce rendez-vous annuel, particulièrement apprécié des villes et des partenaires du SIFUREP, a rassemblé plus d'une centaine de participants et permis de partager des bonnes pratiques.

Je suis heureux de vous faire parvenir ce rapport d'activité et vous souhaite une bonne lecture.

JACQUES KOSSOWSKI.

Président du SIFUREP, Maire de Courbevoie.



LE SIFUREP

*Le funéraire est un secteur particulier. Il concerne une mission de service public que tout citoyen sollicite à un moment donné de sa vie, dans une situation de deuil et donc de vulnérabilité. Mais il est aussi un secteur ouvert à la concurrence, avec de forts enjeux économiques. Cette particularité renforce les exigences de transparence et de régulation par les pouvoirs publics. Le **SIFUREP** fait partie de ces acteurs publics de contrôle et de régulation.*

UN SERVICE PUBLIC FUNÉRAIRE ESSENTIEL

Syndicat Intercommunal **FU**néraire de la **RÉ**gion **P**arienne, le **SIFUREP** a pour missions d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire, sur le territoire d'Île-de-France, pour le compte des collectivités qui y sont adhérentes.

Le **SIFUREP** est le partenaire privilégié des collectivités adhérentes dans le domaine du funéraire. Il permet :

- pour les familles d'accéder à un service public funéraire et à des équipements de qualité à un prix maîtrisé,
- d'obtenir des conseils dans l'application de la réglementation et dans l'information des administrés,
- de participer à des débats et de bénéficier d'études prospectives, notamment autour d'un colloque annuel sur les grands thèmes funéraires, pour anticiper les besoins à venir.

Ces missions sont exercées avec éthique et transparence dans le respect de la déontologie du service public. Pour les mener à bien, le **SIFUREP** utilise des outils juridiques tels que les marchés publics ou bien encore les délégations de service public.



JACQUES KOSSOWSKI
Président du SIFUREP
Maire de Courbevoie



CHRISTIAN METAIRIE
1^{er} Vice-Président
Maire d'Arcueil



JEAN MILCOS
2^e Vice-Président
Conseiller municipal
de Clamart



HASSAN HMANI
3^e Vice-Président
Conseiller municipal
de Nanterre



BERNARD GAHNASSIA
4^e Vice-Président
Maire-adjoint
de Puteaux



SERGE FRANCESCHI
5^e Vice-Président
Maire-adjoint
d'Alfortville



CLAIRE DELESSARD
6^e Vice-Présidente
Conseillère municipale
de Maisons-Alfort

UNE GOUVERNANCE PLURIELLE

Le **SIFUREP** est administré par 108 délégués syndicaux et autant de suppléants désignés par les collectivités adhérentes et issus de leur assemblée délibérante. Ces élus composent le Comité syndical, l'instance qui délibère sur les décisions engageant l'avenir du **SIFUREP** et qui fixe ses orientations, dont la mise en œuvre est ensuite pilotée par l'équipe du **SIFUREP** sous l'impulsion de son directeur général.

En 2022, le Comité syndical s'est réuni 3 fois et a voté 40 délibérations sur les choix stratégiques tels que les délégations de service public, le budget et la politique générale du Syndicat. Les décisions sont prises dans l'intérêt général de la population.

Ces Comités syndicaux sont préparés en amont par un Bureau syndical, composé de 13 membres (1 président et 12 vice-présidents). En 2022, le Bureau du **SIFUREP** s'est réuni à 4 reprises pour préparer les affaires soumises au Comité.

Enfin, le Syndicat dispose de deux commissions syndicales ayant pour mission l'étude et l'examen préparatoire de sujets par type de prestations.

CES DEUX ORGANES SONT :

- La commission « équipements funéraires » : traitant toutes les questions relatives aux crématoriums et aux chambres funéraires du **SIFUREP**.
- La commission « services funéraires » : traitant de tous les services funéraires mis en œuvre par le **SIFUREP** : service extérieur des pompes funèbres, centrale d'achat et consultations funéraires.

La commission services funéraires s'est réunie le 22 mars 2022 pour évoquer la mise en œuvre du nouveau contrat de délégation de service public pour le service extérieur des pompes funèbres, les marchés de la centrale d'achat, les modes de sépultures ainsi que les nouvelles règles en matière de droit funéraire.



FATAH AGGOUNE
7° Vice-Président
1° Maire-adjoint
de Gentilly



STÉPHANE PERRIN-BIDAN
8° Vice-Président
Conseiller municipal
de Suresnes



EVELINE NOURY
9° Vice-Président
1ère Maire-adjointe
de Boissy-Saint-Léger



SAMIRA YAZIDI
10° Vice-Président
Conseillère municipale
d'Épinay-sur-Seine



CHRISTIAN LAGRANGE
11° Vice-Président
Conseiller municipal
des Lilas



ÉRIC COUTURE
12° Vice-Président
Maire-adjoint au
Perreux-sur-Marne

CHIFFRES CLÉS 2022

**5 NOUVELLES VILLES
ONT ADHÉRÉ AU SIFUREP
ET À SA CENTRALE D'ACHAT**

108 ADHÉRENTS AU SIFUREP

**69 ADHÉRENTS
À LA CENTRALE D'ACHAT**

Le bilan démographique 2022 publié par l'Insee le 17 janvier 2023 montre un ralentissement de la croissance de la population française. Le nombre des naissances a atteint un point bas historique tandis que le nombre de décès reste élevé depuis 2020.

Au 1er janvier 2023, la France compte 68,0 millions d'habitants (65,8 millions en France métropolitaine et 2,2 millions dans les cinq départements d'outre-mer). En 2022, la population a augmenté de 0,3% (comme en 2020 et en 2021) alors qu'elle augmentait de 0,4% par an de 2014 à 2019.

Dans le même temps, 667 000 personnes sont décédées en France en 2022. C'est 5 000 personnes de plus qu'en 2021, 2 000 de moins qu'en 2020, année marquée par l'épidémie de Covid-19, et 54 000 de plus qu'en 2019. Cette hausse notable entre 2019 et 2022 est due au vieillissement et à la hausse de la population (générations du baby boom) mais aussi à la poursuite de la pandémie de Covid-19 et aux canicules de l'été 2022.

DES POMPES FUNÈBRES

Convois funéraires assurés par le délégataire OGF (enseigne commerciale PFG) :

- **4 966 obsèques** contre 4 923 en 2021,

dont :

- **1 566 au tarif forfaitaire négocié par le SIFUREP** (898 familles ont bénéficié du forfait inhumation, 668 familles ont bénéficié du forfait crémation),
- **310 obsèques de personnes sans ressources,**
- **179 obsèques d'enfants de moins de 1 an.**

Crémations et Admissions assurées par les différents délégataires du SIFUREP :

Les 5 crématoriums gérés ont réalisé plus de 9 207 crémations

Les 2 chambres funéraires ont totalisé 2 354 admissions



LES RECETTES DU SYNDICAT

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un total de 885 440 €. Elles sont constituées :

- des frais de contrôle versés par les délégataires au titre des contrats de délégation de service public conclus par le Syndicat,
- la cotisation des communes adhérentes au Syndicat,
- les cotisations à la centrale d'achat ainsi qu'aux marchés subséquents liés,
- des remboursements de personnel mis à disposition au bénéfice du Syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles.

Pour la section d'investissement, les recettes totales s'élèvent à 179 156 € et sont constituées en totalité par les amortissements, le remboursement des investissements pour le cimetière de Villetaneuse, le résultat d'investissement reporté, le fonds de compensation pour la TVA et l'excédent de fonctionnement capitalisé.

LES DÉPENSES

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 990 376 € (hors restes à réaliser).

Elles sont essentiellement constituées par :

- **les charges à caractère général** : qui représentent les dépenses nécessaires à l'administration du Syndicat, et à l'accomplissement de ses missions ;
- **les charges du personnel ;**
- **les autres charges de gestion courante ;**
- **les dépenses exceptionnelles.**

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour leur part à 93 018 € (hors restes à réaliser).



UNE OFFRE OBSÈQUES CONTRÔLÉE À COÛT

UN PEU D'HISTOIRE...

En 1905, le service extérieur des pompes funèbres (SEPF), soit l'organisation des obsèques (hors cérémonies religieuses) est confié aux communes. La Loi du 8 janvier 1993 supprime, ensuite, le monopole communal des pompes funèbres et donne aux familles la liberté de choisir leur entreprise funéraire. Les villes ont alors eu la possibilité de maintenir un SEPF public en régie municipale ou de le confier à un Syndicat comme le SIFUREP. Certaines villes décident, quant à elles, de laisser les entreprises privées gérer complètement cette mission.

En 2022, 108 villes ont opté pour une régulation publique du SEPF en adhérant au SIFUREP.

En tant qu'autorité concédante, le **SIFUREP** a confié via une procédure de délégation de service public (DSP) cette mission à un opérateur funéraire. Il s'agit d'une procédure qui permet d'encadrer la qualité des prestations et les prix pratiqués, tout en assurant un contrôle précis et transparent du délégataire.



0.05366 €
PAR HABITANT ET PAR AN

UN CONTRAT ENCADRÉ ET CONTRÔLÉ

Le SIFUREP, sur la base des tarifs négociés avec le délégataire s'assure que les services sont dispensés dans le respect des principes du service public, avec qualité et souci d'égalité de traitement.

Le délégataire a l'obligation de rendre compte, chaque année, pendant toute la durée de la délégation, des prestations délivrées aux familles sur l'ensemble du territoire des collectivités adhérentes.

Le SIFUREP exerce également un contrôle via des enquêtes évaluant la qualité du service rendu, le respect des procédures avec notamment l'information faite sur l'offre tarifaire du SIFUREP auprès des familles éligibles.

PROCÉDURE ET TARIF D'ADHÉSION POUR LES VILLES

L'adhésion d'une commune au Syndicat se déroule selon les modalités suivantes, conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales :

- 1- La collectivité candidate doit prendre une délibération favorable à l'adhésion au SIFUREP.
- 2- Cette délibération doit être transmise en préfecture et au Syndicat.



MAÎTRISÉ

- 3- Le Comité syndical du SIFUREP se prononce sur cette adhésion.
- 4- La délibération du Comité syndical est notifiée aux adhérents du Syndicat. Chacun des adhérents doit ensuite se prononcer sur l'adhésion dans un délai de trois mois. Celle-ci est acquise sous réserve que la majorité qualifiée des adhérents se prononce favorablement. Cette majorité devra comprendre : soit les deux tiers au moins des assemblées délibérantes des adhérents intéressés représentant plus de la moitié de la population totale, soit la moitié au moins des assemblées délibérantes des collectivités représentant les deux tiers de la population. A défaut de délibération dans ce délai, de la part des adhérents, l'adhésion est réputée favorable.
- 5- L'adhésion est ensuite définitivement prononcée par arrêté interpréfectoral.

QUELS AVANTAGES POUR LES FAMILLES ET LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES ?

- **Des tarifs remisés sur le catalogue général PFG** : les tarifs pour les familles de villes adhérentes au SIFUREP sont inférieurs de 8% en moyenne aux tarifs appliqués au grand public.
- **Des forfaits réservés aux familles de villes adhérentes** : 1 614 euros TTC pour une crémation et 2 027 euros TTC pour une inhumation.
- **La gratuité des obsèques** des enfants de moins d'un an et **une remise de 50%** des frais d'obsèques pour les enfants de moins de seize ans.
- **la prise en charge des obsèques** des personnes dépourvues de ressources dès lors qu'elles sont décédées sur le territoire des communes adhérentes, sur la base d'une attestation du Centre Communal d'Action Sociale (certificat d'indigence).

Ces forfaits comprennent :

- l'organisation et la préparation des obsèques, le convoi avec corbillard et chauffeur, les porteurs, un maître de cérémonie, le cercueil, le capiton, l'emblème.

A noter que ces forfaits ne comprennent pas : le transport de corps avant mise en bière ni le séjour en chambre funéraire.



QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

Pour que les familles puissent bénéficier des offres proposées par le Service Extérieur des Pompes Funèbres du SIFUREP **il faut les conditions cumulatives suivantes :**

- le défunt doit être domicilié sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP ;
- le défunt doit être **décédé** sur le territoire d'une **commune adhérente au SIFUREP** ou sur **la ville de Paris** intra-muros ou, **dès le 1^{er} janvier 2023**, en Île-de-France à **10 km maximum d'une commune** située sur le **territoire du SIFUREP** ;
- la mise en bière doit être effectuée sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP ou sur la ville de Paris ;
- la cérémonie, la crémation ou l'inhumation doivent se dérouler sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP.

Le SIFUREP actualise et édite, chaque année, un encart des tarifs funéraires qui précise et explique le prix des prestations proposées aux familles endeuillées sur les communes adhérentes au SIFUREP. Ce document est mis à disposition dans les services état civil des mairies et dans le réseau d'agences OGF. **Les familles restent tout à fait libres de choisir l'opérateur funéraire de leur choix.**

DES ÉTABLISSEMENTS AU PLUS PRÈS DES

*Le SIFUREP gère
5 crématoriums et
2 chambres funéraires
au travers de contrats de
délégation de service public.*

*En tant qu'autorité concédante
pour ces équipements,
le SIFUREP établit le cahier
des charges qui définit
le contenu et les conditions
d'exécution du service au
sein de ces équipements,
choisi les délégataires qui ont
pour mission d'exploiter ces
équipements et a en charge
le contrôle de leurs activités,
dans le respect d'un
service public funéraire de
proximité de qualité.*



Crématorium d'**Arcueil**



Crématorium de **Champigny-sur-Marne**

LES CHAMBRES FUNÉRAIRES

Les chambres funéraires sont des équipements qui accueillent les corps des personnes décédées avant l'inhumation ou la crémation. Elles comprennent une partie technique à l'usage exclusif des personnels et une partie réservée aux familles pour leur accueil et leur recueillement.

La chambre funéraire de Nanterre dont la convention de **concession** a été attribuée à **OGF en 2007** (durée de 22 ans) a assuré 1 360 admissions en 2022.

La chambre funéraire de Montreuil dont la convention de **concession** a été attribuée à **OGF en 2008 et renouvelée en 2017** a assuré 994 admissions en 2022.

LES CRÉMATORIUMS

Les crématoriums sont les établissements où sont crématisés les corps des défunts. Ils comprennent une partie technique à l'usage exclusif des personnels et une partie réservée aux familles pour leur accueil et recueillement. Ils disposent tous d'un jardin du souvenir pour les familles qui souhaitent disperser les cendres du défunt sur place. Pour répondre à l'augmentation des demandes de crémation, le Syndicat a négocié des contrats de délégations de service publics pour la construction et l'exploitation de plusieurs équipements géographiquement répartis en Île-de-France et satisfaire ainsi le mieux possible ce besoin.

Le crématorium du Mont-Valérien à Nanterre dont la convention de **concession** a été attribuée en 1997 à la société **OGF** est en activité depuis 1999. Il a réalisé **1 912 CRÉMATIONS** EN 2022.

Le crématorium du Val de Bièvre à Arcueil dont la convention de **concession** a été attribuée en 2000 à la société **G2F**, est en activité depuis 2002. Il a réalisé **1 561 CRÉMATIONS** EN 2022.

Le crématorium du Parc à Clamart dont la convention de **concession** a été attribuée en 2004 à la société **OGF** est en activité depuis 2007. Il a réalisé **2 442 CRÉMATIONS** EN 2022.

Le crématorium de Champigny-sur-Marne dont la convention de **concession** a été attribuée le 1^{er} octobre 2005 à la **SEM funéraire** de la ville de Paris est en fonctionnement depuis mars 2007. Il a réalisé **1 890 CRÉMATIONS** EN 2022.

BESOINS DES FAMILLES

Le **crématorium de Montfermeil** dont la convention de concession a été attribuée en février 2018 à OGF. Cet équipement a été inauguré en octobre 2019.

Il a réalisé **1 402 CRÉMATIONS** EN 2022.

LES CIMETIÈRES

La gestion des cimetières demande une grande technicité dans le domaine funéraire, mais aussi environnemental, patrimonial ou bien encore informatique et humain. Aussi, le SIFUREP propose plusieurs solutions pour aider les collectivités :

- Le transfert de compétence dite « cimetières » : la collectivité délègue alors la gestion et la valorisation de cet équipement au SIFUREP.
- La convention de coopération : le SIFUREP agit auprès de la collectivité à sa demande en tant que conseil-expert sur un ou plusieurs sujets déterminés.
- la centrale d'achat (cf page 16) : la ville utilise les marchés conclus par le SIFUREP afin d'assurer la gestion et l'entretien de ses cimetières.



Crématorium de **Clamart**



Crématorium de **Montfermeil**



Crématorium de **Nanterre**

À SAVOIR

DANS LES CRÉMATORIUMS DU SIFUREP :

- ✓ le tarif est garanti et contrôlé dans le cadre du contrat de service public,
- ✓ toutes les entreprises de pompes funèbres habilitées peuvent accéder aux services de l'équipement,
- ✓ ils disposent tous d'une ou de plusieurs salles de cérémonie,
- ✓ la famille peut y célébrer une cérémonie civile ou religieuse,
- ✓ le personnel du crématorium peut assurer à la demande de la famille une cérémonie d'adieu simple, gratuitement.
- ✓ la législation permet aux familles de laisser l'urne un an au crématorium (dont 3 mois gratuitement), le temps de décider du lieu de destination des cendres.
- ✓ des « Temps de mémoire » sont organisés chaque année en période de la Toussaint. Ces moments proposent aux familles, ayant perdu un proche dans l'année et choisi la crémation, un moment privilégié de recueillement civil et collectif (lectures de textes, citation du nom des défunts, musiques et chants).



UNE EXPERTISE TECHNICO-JURIDIQUE ET DES OUTILS POUR ÉCLAIRER LES DÉCISIONS

Le SIFUREP met à la disposition, des élus et des services état civil ou encore des conservateurs de cimetières, son expertise dans le domaine juridique. Il peut ainsi répondre à toute question, adressée par mail (juridique@sifurep.com), portant sur la législation funéraire ainsi que sur l'exécution des contrats de délégation de service public.

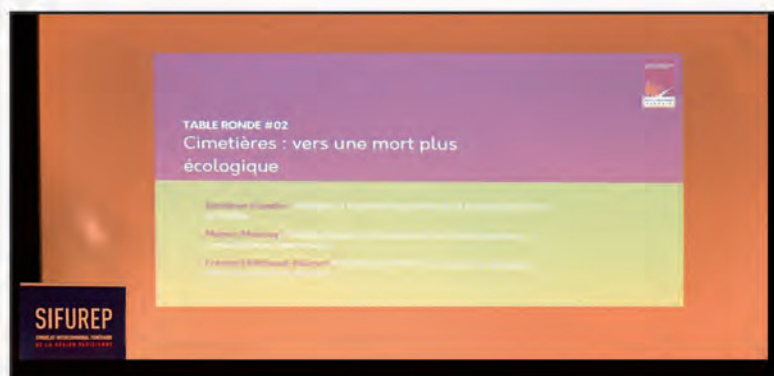
Les principales questions posées par les communes adhérentes concernent les concessions, les exhumations, la prise en charge des opérations funéraires, le transport de corps, la crémation, la gestion des cimetières, les conditions de création et de gestion des jardins cinéraires et les conditions d'inhumation.

Par ailleurs, plusieurs outils sont mis à la disposition des collectivités pour les accompagner :

- **Le guide des obsèques** : il s'agit d'un support d'information régulièrement actualisé et mis à disposition des communes adhérentes, et plus particulièrement des services d'état civil et des cimetières, pour informer les familles sur les démarches à effectuer lors d'un décès. Ce guide est mis gratuitement à disposition, sur demande, et accessible sur le site internet : www.sifurep.com
- **Le site internet « www.sifurep.com »** : informations, conseils, actualités, description des services et équipements du SIFUREP, carte des adhérents, moteur de recherche, vidéos.
- **L'enquête annuelle diffusée à toutes les communes adhérentes** pour recenser le tarif des concessions, les différentes durées de concessions, le type de travaux entrepris (ou à réaliser) ou bien encore la destination des cendres. Les résultats sont accessibles sur le site internet.
- **Le colloque annuel**
La 14^e édition du colloque du SIFUREP s'est tenue le 3 juin 2022. Il a permis d'échanger sur les cimetières du futur et particulièrement sur leur dimension écologique.



Guide des obsèques



ÉTUDES



Exemple de web conférence

105 participants ont, ainsi, pu débattre avec les intervenants et bénéficier de la qualité de leurs interventions sur une réflexion relative à la gestion de nos cimetières :

QUEL AVENIR POUR NOS CIMETIÈRES ? VERS UNE MORT PLUS ÉCOLOGIQUE ?

Ces 2 tables rondes, animées par la directrice funéraire et une journaliste spécialisée, ont permis à des conservateurs, élus, architectes, écologues, membres du CNOF ou bien encore anthropologues de témoigner et de partager leurs connaissances et leurs points de vue sur ces sujets d'actualité.

- **Lessollicitations juridiques** ont encore été particulièrement nombreuses en 2022 avec près de 200 consultations juridiques traitées en 48h en moyenne par l'équipe du SIFUREP.
- **Les Webconférence du SIFUREP** : ouvertes à toutes les communes, elles ont vocation à répondre aux interrogations des villes sur un sujet funéraire particulier, une actualité réglementaire ou à présenter un service ou un équipement funéraire du SIFUREP.
- **Le petit déjeuner de la Centrale d'Achat** : ouvert à toutes les villes, il permet de découvrir les marchés proposés par le SIFUREP, de rencontrer les prestataires titulaires de marchés et d'échanger avec d'autres villes sur la gestion, l'entretien des cimetières ou toute prestation assurée via un marché de la Centrale d'Achat. En 2022, 53 villes y ont participé !

En 2022 une Webconférence a été animée sur le thème du nouveau contrat de délégation de service public portant sur le service extérieur des pompes funèbres (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023).



POUR SIMPLIFIER ET MAÎTRISER LES COÛTS DES CIMETIÈRES

Pour accompagner les collectivités dans la gestion de leurs cimetières, l'application des exigences légales, l'évolution des pratiques funéraires, des rites et des enjeux environnementaux, sociaux et patrimoniaux, le SIFUREP a créé en 2012 une centrale d'achat.

L'objectif de cet outil de mutualisation est de simplifier et de maîtriser les coûts de gestion pour les villes.

Une Adhésion facile et rapide : la convention d'adhésion est adressée par le SIFUREP à la collectivité demandeuse, accompagnée d'un modèle de délibération et d'un rapport de présentation du Syndicat.

Le conseil municipal délibère, signe la convention d'adhésion et envoie au SIFUREP deux exemplaires signés de la convention accompagnés de la délibération du conseil municipal. Par la suite, la convention est signée et notifiée à la ville.

LES AVANTAGES DE LA CENTRALE D'ACHAT

- **une expertise technique et juridique du SIFUREP** (les adhérents délèguent la procédure de passation des marchés à des experts du funéraire) ;
- **une mutualisation** sur les prix et les services associés ;
- **une offre à la carte** grâce à une diversité de marchés qui peuvent être sollicités selon les besoins ;
- **une intervention technique confiée à des professionnels du secteur** (entreprises spécialisées dans le domaine du funéraire) ;
- **des services d'information, de veille et d'accompagnement** ;
- **une qualité de relation « grands comptes »** quelle que soit la structure ou la taille de la collectivité ;
- **des marchés clés en main,**
- **un contrôle des prestations réalisé par le SIFUREP** pour garantir la qualité du service.





COÛTS 2022
968,27 € /AN + 484,13 €
ADHÉSION PAR MARCHÉ SOUSCRIT.

DES SERVICES À LA CARTE

Un panel de marchés disponibles pour répondre à des besoins nombreux et diversifiés :

- **nettoyage et entretien** des **cimetières** (propreté des sites),
- **gestion des espaces verts** ;
- **assistance à maîtrise d'ouvrage** pour l'**aménagement** des **cimetières** ;
- **maîtrise d'œuvre** pour l'**aménagement des cimetières** ;
- **assistance à maîtrise d'ouvrage** pour la **restauration du patrimoine** ;
- **reprise et mise en œuvre** d'un **logiciel cimetière** ;
- **numérisation, indexation et intégration des documents de concessions** des cimetières ;
- **assistance** à l'amélioration de l'**utilisation des outils du système d'information** des cimetières ;
- **assistance** relative à l'**élaboration** d'un **plan de reprises de sépultures** ;
- **reprises administratives de sépultures** (échues et abandonnées).
- **transport de corps avant mise en bière des personnes décédées de mort naturelle à leur domicile et non « réclamées ».**



Commune adhérente à la centrale d'achat du SIFUREP

69 COLLECTIVITÉS
ADHÉRENTES À LA CNTRALE D'ACHAT
EN 2022.



Joncherolles



Champigny-sur-Marne



Arcueil

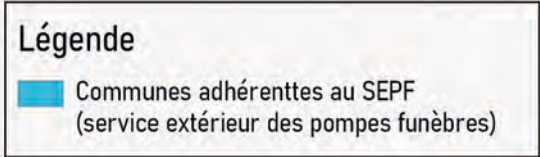


Clamart



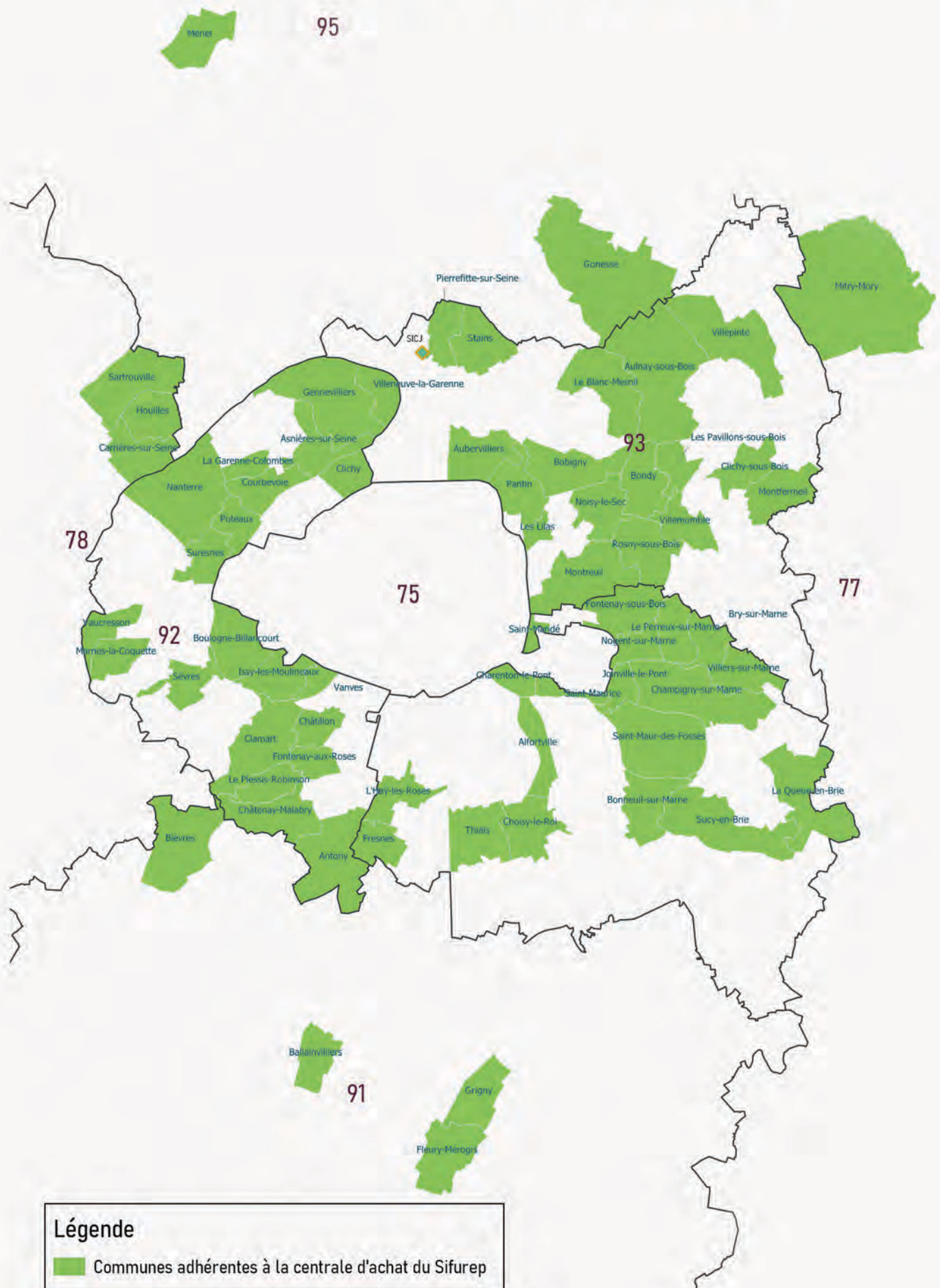
NANTERRE

AU SIFUREP



ÉRENTES (AU 31/12/2022)

À LA CENTRALE D'ACHAT DU SIFUREP



LISTE DES DÉLÉGUÉS

(AU 31 DÉCEMBRE 2022)



Délégué(e) titulaire



Délégué(e) suppléant(e)



Membre du Bureau

ALFORTVILLE

- Serge FRANCESCHI
(Vice-Président du SIFUREP)
- Geneviève CHARPANTIER

ANTONY

- Christiane ENAME
- Isabelle ROLLAND

ARCUEIL

- Christian METAIRIE
(Vice-Président du SIFUREP)
- Maryvonne ROCHETEAU-LEGOURD

ARGENTEUIL

- Tania de AZEVEDO
- Nadir SLIFI

ASNIÈRES-SUR-SEINE

- Sylvie MEYNARD
- Danielle GUETTE

AUBERVILLIERS

- José LESERRE
- Véronique DAUVERGNE

AULNAY-SOUS-BOIS

- Chantal MOREAU
- Fouad EL KOURADI

BAGNEUX

- Alain LE THOMAS
- Fanny DOUVILLE

BAGNOLET

- Brahim AKROUR
- Edith FELIX

BALLAINVILLIERS

- Daniel BOULLAND
- Elizabete VICENTE MAMEDE

BIÈVRES

- Paul PARENT
- Anne PELLETIER-LE BARBIER

BOBIGNY

- Jean-François HIRSCH
- Evelyne PLANTE

BOIS-COLOMBES

- Gilles CHAUMERLIAC
- Cédric KLEIN

BOISSY-SAINT-LÉGER

- Eveline NOURY
(Vice-Présidente du SIFUREP)
- Michel BARTHES

BONDY

- Nadia DECOURRIERE
- Farid BELKEBIR

BONNEUIL-SUR-MARNE

- Sandra BESNIER
- Boumedine BEMMOUSSAT

BOULOGNE-BILLANCOURT

- Michel AMAR
- Philippe MARAVAL

BOURG-LA-REINE

- Virginie BARBAUT
- Sylvie COURTOIS

BRY-SUR-MARNE

- Rodolphe CAMBRESY
- Chrystel DERAY

CACHAN

- Robert ORUSCO
- Denis HERCULE

CARRIÈRES-SUR-SEINE

- Daniel MARTIN
- Aline LE GUILLOUX

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- Laurent JEANNE
- Evelyne SAILLAND

CHARENTON-LE-PONT

- Valérie LYET
- Chantal LEHOUT-POSMANTIER

CHÂTENAY-MALABRY

- Patrick DESSEN
- Gilles DEBROSSE

CHÂTILLON

- Nicole MENDY
- Stéphane JACQUOT

CHAVILLE

- Hervé LIÈVRE
- Marc GIRONDOT

CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

- Jean-François FABRE
- Christine COURTOIS

CHEVILLY-LARUE

- Hermine RIGAUD
- Barbara LORAND-PIERRE

CHOISY-LE-ROI

- Vasco COELHO
- Marina BRULANT

CLAMART

- Jean MILCOS
(Vice-Président du SIFUREP)
- Marie-Laure COUPEAU

CLICHY-LA-GARENNE

- Agnès DELACROIX
- Michaël ALBOU

CLICHY-SOUS-BOIS

- Marie-Florence DEPRINCE
- Samira TAYEBI

COLOMBES

- Fatoumata SOW
- Manjulaa UDANTHI NARAHENPITAGE

COURBEVOIE

- Jacques KOSSOWSKI
(Président du Sifurep)
- Marie-Pierre LIMOGES

CRÉTEIL

- Michel WANNIN
- Alain DUKAN

DRANCY

- Romain DACHVILLE
- Merzouba COCOZZA

DUGNY

- Michel CLAVEL
- Martine BRASSEUR

ÉPINAY-SUR-SEINE

- Samira YAZIDI
(Vice-Présidente du SIFUREP)
- Farid BENYAHIA

FONTENAY-AUX-ROSES

- Cécile COLLET
- Gabriela REIGADA

FONTENAY-SOUS-BOIS

- Loïc DAMIANI
- Clémence AVOGNON ZONON

FRESNES

- Christian CARISTAN
- Rachida SADANE

GAGNY

- Rolin CRANOLY
- Bénédicte AUBRY

GARCHES

- Solène ALLANIC
- Grégoire VERSPIEREN

GENNEVILLIERS

- Isabelle MASSARD
- Laurent NOEL

GENTILLY

- Fatah AGGOUNE
(Vice-Président du SIFUREP)
- Nadine HERRATI

GONESSE

- Jean-Michel DUBOIS
- Rachid TOUIL

GRIGNY

- Philippe RIO
(Maire)
- Pascal TROADEC

ISSY-LES-MOULINEAUX

- Etienne BERANGER
- Christine HELARY-OLIVIER

IVRY-SUR-SEINE

- Méhadée BERNARD
- Guillaume SPIRO

JOINVILLE-LE-PONT

- Hélène DECOTIGNIE
- Laurent OTTAVI

LA COURNEUVE

- Bacar SOILIH
- Julien BAYARD

LA GARENNE-COLOMBES

 Sébastien RIVET
 Nathalie BRONDEAU

LA QUEUE-EN-BRIE

 Philippe MOUCHARD
 Marie-Claude GAY

LE BLANC-MESNIL

 Michel COLLIGNON
 Philippe RANQUET

LE BOURGET

 Laura PETREQUIN
 Valéry VANNEREUX

LE KREMLIN-BICÊTRE

 Jacques HASSIN
 Véronique GESTIN

LE PERREUX-SUR-MARNE

 Eric COUTURE
(Vice-Président du SIFUREP)
 Pierre BUGEJA

LE PLESSIS-ROBINSON

 Marc SIFFERT-SIRVENT
 Cyril PECRIAUX

LE PRÉ-SAINT-GERVAIS

 Jean-Abel PECAULT
 Mohammed YENBOU

LES LILAS

 Christian LAGRANGE
(Vice-Président du SIFUREP)
 Patrick BILLOUET

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

 Chantal TROTET
 Sabrina ASSAYAG

LEVALLOIS-PERRET

 Martine ROUCHON
 Valérie FOURNIER

L'HAY-LES-ROSES

 Bernard DUPIN
 Catherine GAVRIL

L'ÎLE-SAINT-DENIS

 Alain FRANÇOIS
 Jacques PARIS

MAISONS-ALFORT

 Claire DELESSARD
(Vice-Présidente du SIFUREP)
 Jean-Luc CADEDDU

MAISONS-LAFFITTE

 Marie-Liesse SALIN
 Ingrid COUTANT

MALAKOFF

 Dominique TRICHET-ALLAIRE
 Jocelyne BOYAVAL

MÉRIEL

 Christophe CHAMBELIN
 Laurence BOUVILLE

MÉRY-SUR-OISE

 Patrice RENARD
 Bernard RIO

MONTFERMEIL

 Laurent CHAINEY
 Nafi SIBY

MONTREUIL

 Florian VIGNERON
 Michelle BONNEAU

MONTROUGE

 Liliane GRAÏNE
 Patrick XAVIER

NANTERRE

 Hassan HMANI
(Vice-Président du SIFUREP)
 Nadine Ali

NOGENT-SUR-MARNE

 Pascale MARTINEAU
 Juliette LE RUYER-FOURNIER

NOISY-LE-SEC

 Albert PRISSETTE
 Jean-Luc LE COROLLER

ORLY

 Thierry ATLAN
 Dahmane BESSAMI

PANTIN

 Rida BENNEDJIMA
 Sonia GHAZOUANI-ETIHI

PIERREFITTE-SUR-SEINE

 Guy JOUVENELLE
 Françoise MIRET

PONTOISE

 Armelle LEGRAND-ROBERT
 Annick FERRE

PUTEAUX

 Bernard GAHNASSIA
(Vice-Président du SIFUREP)
 Anne-Laure LEBRETON

RIS-ORANGIS

 Marcus M'BOUDOU
 Véronique GAUTHIER

ROMAINVILLE

 Sofia DAUVERGNE
 Nathalie GAUMONDY

ROSNY-SOUS-BOIS

 Danièle MAILLOT
 Nathalie REGNAULD

RUEIL-MALMAISON

 Ghania KEMPF
 Jean-Simon PASADAS

RUNGIS

 Antoine MORELLI
 Philippe BENISTI

SAINT-CLOUD

 Sacha GAILLARD
 Jean-Christophe PIERSON

SAINT-DENIS

 Christophe PIERCY
 Alice RONGIER

SAINT-MANDÉ

 Julien VVEIL
 Tiffany CULANG

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

 Jacqueline VISCARDI
 Aurélien PREVOT

SAINT-MAURICE

 Dominique DUROSELLE
 Cédric DAMIEN

SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

 Roland MAZAUDIER
 Marie-Claude CLAIN

SAINT-OUEN-SUR-SEINE

 Emna SGHAÏER
 Xavier DUPOUY

SCEAUX

 Annie BACK
 Claire VIGNERON

STAINS

 Nabila AKKOUCHE
 Mathieu DEFREL

SUCY-EN-BRIE

 Cédric MUSSO
 Anne-Marie BOURDINAUD

SURESNES

 Stéphane PERRIN-BIDAN
(Vice-Président du SIFUREP)
 Pierre PERRET

THIAIS

 Guylaine TORCHEUX
 Christian LE BOT

VALENTON

 Hasana SADIKI
 Kamel BELKHIRI

VANVES

 Xavier LEMAIRE
 Marta GRZESIAK

VAUCRESSON

 Diane de ROBIANO
 Hélène CONNAN

VILLEJUIF

 Gilbert CHASTAGNAC
 Maxime PLUSQUELLEC

VILLEMOMBLE

 Jovan AVRAMOVIC
 Françoise POLONI

VILLENEUVE-LA-GARENNE

 Sandrine HERTIG
 Fatima AAZIZ

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

 Bernardina ALVES DA SILVA
 Naoual EL OUAHTA

VILLEPINTÉ

 Christine PERRON
 Zhigiao Jacques YANG

VILLETANEUSE

 Danielle MARMIGNON
 Majide AMMAD

VILLIERS-LE-BEL

 Faouzi BRIKH
 Teresa EVERARD

VITRY-SUR-SEINE

 Ludovic LECOMTE
 Rachida KABBOURI

